



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ATTESTATION RELATIVE A UN DÉPLACEMENT AÉRIEN OU MARITIME
À DESTINATION DE LA MÉTROPOLE**

Attestation à présenter par tout passager à destination de la France métropolitaine, en application du décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de la crise sanitaire et des arrêtés préfectoraux n° 2022-097 et 2022-098 du 29 avril 2022. Ce document ne concerne pas les passagers en transit qui doivent renseigner le formulaire s'appliquant au territoire de destination finale.

Partie à compléter par le passager (toutes les mentions sont obligatoires):

Je soussigné·e,

NOM :

PRÉNOM·S :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU de NAISSANCE :

NATIONALITÉ :

ADRESSE **EN FRANCE HEXAGONALE** :

.....
.....
.....)

TÉLÉPHONE FIXE **EN FRANCE HEXAGONALE** :

TÉLÉPHONE PORTABLE :

AÉROPORT de DÉPART :

NUMÉRO de VOL :

NUMÉRO DE SIÈGE :

N° de PASSEPORT ou CARTE IDENTITÉ :

DATES EXTRÊMES DU SÉJOUR :

– Je confirme que je ne présente **pas de symptôme** d'infection à la covid-19.

– Je confirme qu'à ma connaissance, **je n'ai pas été en contact** avec un cas confirmé de covid-19 dans les quatorze jours précédant le vol.

Plateforme d'information/orientation de l'agence régionale de santé (7j/7 ; de 8h à 18h) : 05 90 99 14 74

Fait à....., le/...../2022
Signature :